



COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN
Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du Lundi 24 février 2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 074-200056141-20250224-DEL082025-DE

<p><u>Convocation</u> : 20 février <u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 23 <u>Présents</u> : 16 <u>Pouvoirs</u> : 4 <u>Votants</u> : 20 <u>Absents excusés</u> : <u>Absents</u> : M.Sulpice, FJ Bougaud, S.Camuset</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : O. Mouzin</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier SARDA, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Didier SARDA, Olivier MOUZIN, Sylviane WANDEROILD, Bernard FOUQUERE, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Bernard HOFFMANN, Raphael LYARET, Vincent SPRUNGLI, Alban GOBERT, Daniëlle ROCHET, Brigitte NEMOZ, Benoit Richard, Jean-Paul COQUARD, Sylvie BESNIER, François DELORT-LAVAL</p> <p><u>Pouvoirs</u> : E. HUBER donne pouvoir à S. CORCY S. DUCLOS donne pouvoir à D. ROCHET B. GARBEROGLIO donne pouvoir à O. MOUZIN B. ASSELIN donne pouvoir à S. WANDEROILD</p>
---	--

Délibération 08/2025 – Informations au conseil

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 34/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

- Foncier :

Décisions	Terrains-parcelles	Section	Lieu-dit	Montant en €
01/2025	703	F	Glières	3 695 euros
02/2025	1617	C	24 chemin des Communaux	221 698 euros
03/2025	750/778	AD	Perroix	85 000 euros
04/2025	514	A	Au Crève en Haut	4 euros
05/2025	591	C	Au Crêt du Ray	4 euros
06/2025	650	C	Au Cédron	4 euros
07/2025	654	C	Au Cédron	4 euros
08/2025	491	AB	515 route d'Annecy	1 195 000 euros
09/2025	384	C	Au Perrier	21,60 euros

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/3/2025

ID : 074-200056141-20250224-DEL082025-DE

SLOW

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

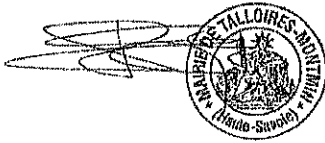
PREND ACTE de ces décisions du Maire

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier SARDA

Le secrétaire de séance, O. MOUZIN



A handwritten signature in black ink, likely belonging to O. Mouzin, the secretary of the session.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mr le Maire de Talloires-Montmin dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de sa notification de la décision, ou à compter de la réponse de la ville de Talloires-Montmin, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN
Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du Lundi 24 février 2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 074-200056141-20250224-DEL092025-DE

<p><u>Convocation</u> : 20 février <u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 23 <u>Présents</u> : 16 <u>Pouvoirs</u> : 4 <u>Votants</u> : 20 <u>Absents excusés</u> : <u>Absents</u> : M.Sulpice, FJ Bougaud, S.Camuset</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : O. Mouzin</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier SARDA, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Didier SARDA, Olivier MOUZIN, Sylviane WANDEROILD, Bernard FOUQUERE, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Bernard HOFFMANN, Raphael LYARET, Vincent SPRUNGLI, Alban GOBERT, Danielle ROCHET, Brigitte NEMOZ, Benoit Richard, Jean-Paul COQUARD, Sylvie BESNIER, François DELORT-LAVAL</p> <p><u>Pouvoirs</u> : E. HUBER donne pouvoir à S. CORCY S. DUCLOS donne pouvoir à D. ROCHET B. GARBEROGLIO donne pouvoir à O. MOUZIN B. ASSELIN donne pouvoir à S. WANDEROILD</p>
---	--

Délibération 09/2025 – Remboursement frais EDF

Comme exposé lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 27 janvier dernier avec les membres du conseil municipal, il est proposé à l'assemblée de prendre en charge les factures d'électricité relatives aux travaux initiés par la paroisse dans le presbytère de Saint-germain, propriété de la commune.

Ces frais s'élèvent 324.14 euros.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité,

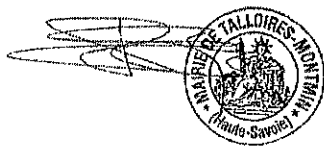
AUTORISE Mr le Maire à procéder au remboursement des factures d'électricité relatives aux travaux initiés par la paroisse d'un montant de 324.14 euros.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier SARDA

Le secrétaire de séance, O. MOUZIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mr le Maire de Talloires-Montmin dans la délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de sa notification de la décision, ou à compter de la réponse de la ville de Talloires-Montmin, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

